BULLETIN MUNICIPAL N°6

PRINTEMPS 2025

VIVRE SAULCE

SOMMAIRE

Page	3	Edito du Maire
Pages	4-5	Economie
Pages	6-7	Les échos du Conseil
Page	8-9	Budget
Pages	10-11	Printemps des Aidants
Pages	12-13	Christophe Guèze
Pages	14-15	Police municipale
Pages	16-17	Vie communale
Page	18	Plan d'adressage
Page	19	Culture
Pages	20-21	Vie associative
Page	22	Vie associative
Pages	23	Etat civil
Page	24	Agenda

Mairie de Saulce-sur-Rhône

12, avenue du Dauphiné

26270 Saulce-sur-Rhône

Tél : 04 75 63 00 20 - www.saulce.com

Mail : accueil@saulce.com

https://www.facebook.com/MairiedeSaulce

Directeur de publication : Stéphane VARGAS

Rédaction : Mairie de Saulce

Photos : Emilie Floc'h/Mairie de Saulce

Conception graphique : Mairie de Saulce

Impression : Imprimerie Despesse

LE MAIRE
STÉPHANE VARGAS

L'été approche, les journées s'allongent, et Saulce continue d'avancer avec sérénité et constance, fidèle à ce qui fait son identité : un village accueillant, vivant, et tourné vers l'avenir.

Le pain tout juste sorti du four, les cagettes colorées du primeur, les terrasses qui s'animent, les enfants qui rient en allant à l'école... Ces petites scènes de vie racontent la vitalité retrouvée de notre centre-bourg. Et si cela a été rendu possible, c'est grâce à l'énergie d'une équipe au service des saulçois et des saulçoises.

En avril, nous avons voté un budget qui conjugue ambition, pragmatisme et responsabilité. Il permet de lancer plusieurs projets structurants attendus par les habitantes et les habitants. Vous pourrez les découvrir dans l'article dédié au budget.

Dans le même esprit de proximité et d'écoute, nous avons poursuivi notre action au cours de ces derniers mois, avec des mesures concrètes pour préserver notre cadre de vie. Nous avons ainsi renforcé la vigilance en matière de tranquillité publique, avec des dispositifs ciblés pour lutter contre les incivilités, notamment les dépôts sauvages.

L'attention portée aux plus fragiles reste au cœur de notre engagement, avec des actions discrètes mais essentielles qui traduisent notre attachement à la solidarité locale.

La vie associative, sportive et culturelle continue de faire battre le cœur de notre village. Notre soutien financier et technique reste indéfectible pour accompagner les initiatives qui rassemblent. Merci à nos associations, merci aux bénévoles qui donnent, qui agissent et qui partagent.

Enfin notre engagement environnemental se poursuit, entre gestes du quotidien, lutte contre les espèces invasives et nouveaux équipements, comme les composteurs partagés, à venir prochainement. Et pour faciliter les déplacements et l'accès aux services, l'adressage numérique est désormais achevé sur l'ensemble de la commune.

Quant au château de Freycinet, vous pourrez découvrir le projet porté par Monsieur Guèze, nouveau directeur du site, qui s'est prêté au jeu de l'interview.

Vous le voyez, notre ambition n'a pas changé, faire de Saulce un village où il fait bon vivre et où chacun trouve sa place.

Je vous souhaite à toutes et à tous, un bel été à Saulce, riche de sourires,
de rencontres et de moments partagés.

Bonne lecture, Stéphane Vargas

ECONOMIE

BALDET PHOTOGRAPHIE :
DES SOUVENIRS CAPTURÉS AVEC PASSION À SAULCE

Installés depuis septembre 2022 au 3 chemin des Comtes à Saulce-sur-Rhône, Élodie et Sylvain Baldet, tous deux âgés de 33 ans et titulaires d'un BTS audiovisuel, ont fondé ensemble Baldet Photographie, une entreprise familiale au service de l'image. Partenaires dans la vie comme dans leur activité professionnelle, Élodie et Sylvain partagent une passion commune : la photographie. À travers leur objectif, ils immortalisent les plus beaux instants de la vie : photos de famille, mariages, portraits, grossesses ou encore prestations pour les entreprises.

www.baldet-photographie.fr

Leur complicité fait toute la force de leur travail;

Élodie, débordante d'idées, crée une atmosphère chaleureuse, vous met à l'aise, et imagine des univers visuels sur mesure. Sylvain, quant à lui, met son expertise technique au service de la retouche et de l'édition pour magnifier chaque cliché.

« Ensemble, nous capturons les instants magiques et créons des souvenirs intemporels », résument-ils avec enthousiasme.

Leur regard artistique et leur écoute attentive garantissent une prestation personnalisée, adaptée aux besoins de chacun, qu'ils soient particuliers ou professionnels. N'hésitez pas à les contacter pour échanger autour de votre projet. Élodie et Sylvain seront ravis de vous accueillir et de faire un bout de chemin avec vous dans votre aventure photographique !

Baldet Photographie, 3 chemin des Comtes, Tél : 06 34 72 30 31; ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 18h

LE CENTRE E. LECLERC INVESTIT DANS L'ÉNERGIE SOLAIRE
DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING

Le centre E. LECLERC poursuit son engagement en faveur de la transition écologique avec un nouveau projet d'envergure : l'installation de panneaux photovoltaïques sur son parking. Ce projet constitue une étape majeure vers un avenir plus durable et responsable.

Grâce à cette installation, une surface de 1 800 m² sera recouverte de 920 modules solaires de 425 Wc chacun. L'ensemble permettra de produire l'équivalent de la consommation énergétique de 196 foyers, en autoconsommation à 100 %, ce qui couvrira 25 à 30 % des besoins annuels du magasin adjacent ; une belle production locale d'énergie verte.

Ce projet ne se limite pas à une économie d'énergie. Il représente aussi une action concrète pour le climat. Selon les estimations européennes actuelles, cette installation permettra d'éviter 220 tonnes équivalent CO_2 par an et d''éliminer l'émission de 60 kg de matières hautement radioactives à longue durée de vie sur 40 ans

Un gain environnemental significatif, qui confirme le bien-fondé de cet investissement de près de 600 000 €.

Un projet équilibré, respectueux de la nature

Pour permettre l'installation des structures, certains arbres ont dû être déracinés autour du parking. Mais, soyez rassuré, la même quantité d'arbres a été replantée à proximité, afin de préserver la biodiversité et l'équilibre paysager du site.

MATHI
UN NOUVEAU REPÈRE GOURMAND

Installés depuis peu au 49 avenue du Dauphiné, Marie et Thibaut ont posé leurs valises et leur passion à Saulce-sur-Rhône pour y ouvrir Mathi, une adresse qui célèbre le goût, la générosité et les bons produits. Une belle étape culinaire sur la Route Nationale 7 !

Formés à l'école Ferrandi Paris, puis passés par de grandes maisons de la gastronomie française (Anne-Sophie Pic, Les Cèdres, Stéphanie Le Quellec...), Marie et Thibaut ont choisi de créer leur propre univers culinaire, entre modernité et tradition, avec une exigence simple : "du savoir-faire au service du goût". Leurs assiettes sont colorées, faites maison, garnies de produits locaux et d'herbes fraîches cultivées dans leur propre potager — plus de 40 variétés aromatiques et comestibles utilisées toute l'année !

Mathi, c'est à la fois un laboratoire de création traiteur, pour tous vos événements gourmands et une invitation au partage, entre convivialité, créativité et authenticité.

Infos et réservations :

49, avenue du Dauphiné

Saulce-sur-Rhône

info@mathi-traiteur.fr

Tél: 04 75 56 45 46

Mathi, un nouveau lieu à découvrir, pour un événement à célébrer.

NM LOC : SERVICE DE LOCATION DE BENNES

Vous avez des travaux, un grand nettoyage à faire, ou simplement besoin de vous débarrasser de déchets encombrants ?

NM Loc propose un service de location de bennes allant de 3 à 10 m³, adapté aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

Qu'il s'agisse de déchets industriels banals (DIB), cartons, meubles, plastiques non triés, déchets verts, ferraille, gravats ou encore de déchets de fin de chantier, NM Loc offre une solution souple, pratique et surtout rapide, avec la pose garantie sous 24 à 48 heures, 7 jours sur 7, sur l'ensemble des secteurs Drôme et Ardèche.

Entreprise locale, NM Loc répond à un réel besoin du territoire, en alliant réactivité, professionnalisme et connaissance du terrain.

Contact : vellinmaxime@gmail.com

Téléphone : 07 48 14 38 64

LES ECHOS DU CONSEIL

SÉANCE DU 14 Mars 2025

Solidarité avec Mayotte : la commune se mobilise

À la suite du passage dévastateur du cyclone Chido sur l'île de Mayotte, la commune de Saulce-sur-Rhône a souhaité exprimer son soutien à la population sinistrée.

Répondant à l'appel à la solidarité nationale lancé par l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection Civile, la Croix-Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'apporter une aide financière de 2 000 €. Ce don a été adressé à la Croix-Rouge française, qui œuvre activement sur le terrain auprès des populations touchées.

Par ce geste, notre commune affirme son attachement aux valeurs de solidarité et d'entraide, et se joint aux nombreux acteurs engagés pour venir en aide aux habitants de Mayotte durement éprouvés.

Vote à l'unanimité.

Investissements 2025 : autorisation anticipée d'engagement des dépenses

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2025, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, une délibération autorisant l'engagement anticipé de certaines dépenses d'investissement.

Cette mesure, prévue par le Code général des collectivités territoriales, permet à la commune de ne pas retarder les projets en cours en attendant l'adoption formelle du budget, qui interviendra avant le 15 avril. Ainsi, la commune pourra engager et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à 25 % du montant voté en 2024, soit 511 505,12 €, pour les dépenses inscrites aux chapitres relatifs aux immobilisations (chapitres 20, 204, 21 et 23).

Cette autorisation permet de garantir la continuité des actions et investissements structurants pour la commune, tout en respectant le cadre légal et budgétaire.

Vote à l'unanimité.

Mise à disposition de la licence IV pour le restaurant du château de Freycinet

La commune de Saulce-sur-Rhône, propriétaire d'une licence IV de débit de boissons, a été sollicitée par la société SAS FREYCINET, représentée par M. Christophe Guèze, pour la location de cette licence dans le cadre de l'exploitation du restaurant Rose, situé au château de Freycinet.

Suite au départ de l'ancien directeur général, M. Didier Viricel, et afin de permettre la poursuite de l'activité du restaurant, le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de mettre à disposition la licence IV.

La licence sera louée à la société SAS FREYCINET pour un loyer mensuel de 200 €, à compter du 15 mars 2025, pour une durée initiale de trois mois. Le contrat sera renouvelable tacitement par période de trois mois, sauf résiliation demandée par l'une des deux parties.

Cette décision permet d'accompagner la relance de l'activité économique locale tout en valorisant le patrimoine communal.

Vote à l'unanimité.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Signature d'une nouvelle convention avec la CNR

Le Conseil municipal a validé la signature d'une nouvelle convention avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) concernant l'usage des voies situées sur les berges du Rhône, relevant du domaine concédé.

Cette convention actualise les accords existants, devenus obsolètes, et précise les responsabilités de la commune en matière d'entretien de ces infrastructures ouvertes à la circulation publique.
Monsieur le Maire a été autorisé à signer cette convention au nom de la commune.

Vote à l'unanimité

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2024, un document qui remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion.

Cette nouvelle présentation, plus claire et plus lisible, anticipe une obligation légale qui s'appliquera à toutes les communes à partir de 2026. La commune de Saulce-sur-Rhône a choisi de l'adopter dès 2025 pour ses budgets : principal, lotissement industriel et Manufacture Aix & Terra.

Tous les CFU's ont été approuvé à l'unanimité (abstention de Monsieur Ruel).

Résultats 2024: approbation et affectation

Résultats 2024 : approbation et affectation
Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats comptables de l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes.

Ces résultats seront repris et affectés conformément aux tableaux annexés dans le budget 2025.

Budget principal résultat fonctionnement: 622 495,47 €; investissement: 1 591 105.70 €

Budget Lotissement industriel résultat fonctionnement et investissement: 22 826,30 €

Budget Aix & Terra résultat fonctionnement: -108 838,70 €, investissement: -188 177,09 €

Le nouveau bureau de l'AFR Saulce-sur-Rhône

Voici le nouveau bureau de lAssociation Foncière Rurale, élu lors de l'assemblée générale: Patrick MIRABEL, Président, Kevin PINCHINOT, Vice-Président, Jérôme Dorier trésorier.

LES ECHOS DU CONSEIL

2022-2024 en quelques chiffres :

La commune a toujours conservé une capacité d'autofinancement suffisante

Un niveau d'investissement record en trois ans : 5,6 millions d'euros investis pour les saulçois.

Chaque année, depuis 2022, le budget de fonctionnement est bénéficiaire : Environ 500 000 euros par an en moyenne

Depuis 2022, l'endettement est très faible.

Les associations toujours soutenues par la commune : Entre 130 000 et 150 000 euros par an de subventions.

BUDGE

Une gestion dynamique des service de

2025, la continuit

Un contexte national tendu :

Baisse des dotations à raison de l'effort demandé pour le redressement des comptes publics :

- 39 000 euros de recettes

Un budget de fonctionnement sain et stable :

2,7 millions d'euros

"On peut toujours vouloir être plus ambit
maintenir un niveau dépenses de fonctionne

Nous le devons à tous nos concitoyens.

Notre budget 2025 reste représentatif de ce

BUDGET

ET 2025

**s finances de la commune au
es saulçois**

té dans l'action :

Un investissement important pour les saulçois :

deux terrains de Padel, six terrains de pétanque, création d'une boucherie en centre bourg, des travaux de réfection de voirie :

1,02 million d'euros

Des subventions aux associations constantes :

environ 145 000 Euros

*tieux, encore faut-il garder la raison pour
ement responsable et raisonnable.*

tte idée." Stéphane Vargas, Maire

Fiscalité 2025 : Maintien des taux d'imposition

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, du Code général des Impôts (notamment les articles 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B), et à la loi de finances pour 2020 (article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019), le Conseil municipal a été appelé à se prononcer sur les taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2025.

Monsieur le Maire a proposé de ne pas alourdir la charge fiscale des administrés en maintenant les taux actuels, dans un souci de stabilité budgétaire et de soutien au pouvoir d'achat.

Après délibération, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de conserver les taux des impôts locaux au même niveau qu'en 2024. Les taux appliqués pour l'année 2025 seront donc les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,55 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,56 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires uniquement) : 3,35 %

Cette décision s'inscrit dans une volonté de gestion rigoureuse et responsable des finances communales, tout en tenant compte du contexte économique et social

Depuis 2022, la fiscalité locale n'a pas augmenté, preuve d'une gestion saine des finances de la commune

ACTION SOCIALE

LE PRINTEMPS DES AIDANTS 2025

Les 11 et 12 avril, Saulce-sur-Rhône a accueilli la deuxième édition du Printemps des Aidants, un événement dédié à tous ceux qui accompagnent au quotidien un proche en situation de dépendance, de handicap ou de maladie. L'objectif est d'informer, d'accompagner, de valoriser et d'offrir un moment de répit aux aidants, qu'ils soient familiaux, bénévoles ou professionnels.

Deux jours rythmés par des projections, ciné-débats, spectacles, concerts, ateliers pratiques et stands d'information
Le club du tennis avait organisé une restauration sur place

INAUGAURATION DU 41ème point d'accueil MDA

Le temps fort de cette édition était aussi l'inauguration officielle du 41ème point d'accueil de la Maison Départementale des Aidants (MDA), implanté à Saulce-sur-Rhône. Ce nouveau relais de proximité marque une avancée concrète pour mieux accompagner les aidants dans le territoire.

Organisé en partenariat avec le Département de la Drôme, la commune et de nombreux acteurs locaux, ce rendez-vous a permis à chacun de s'informer, échanger et prendre soin de soi dans une ambiance chaleureuse et solidaire.

CHÂTEAU DE

CHRISTOPHE GUÈZE REDONNE VIE AU CHÂTEAU DE FREYCINET

Rencontre avec Christophe Guèze, entrepreneur passionné et actionnaire majoritaire de la SAS Freycinet, qui a repris le Château de Freycinet à Saulce-sur-Rhône. Une aventure à la fois humaine, culinaire et patrimoniale.
Propos recueillis par la rédaction municipale.

Redonner vie à un lieu chargé d'histoire. Qu'est-ce qui vous a motivé à reprendre le Château de Freycinet ?

Deux choses m'ont immédiatement séduit. D'abord, l'envie de réveiller une demeure endormie. Le château était méconnu, presque oublié. Je voulais qu'il soit à nouveau découvert, qu'il revive aux yeux de tous. Ensuite, son emplacement stratégique, proche des axes routiers, m'a convaincu qu'on pourrait y attirer un public varié et nombreux.

Quelle est votre vision à long terme pour ce lieu ?

Je me sens avant tout comme un maillon de l'histoire de cette maison. Mon objectif est de la faire renaître, de l'inscrire à nouveau dans le quotidien et la mémoire collective, pour que les gens soient fiers de ce lieu. Refaire vivre le château, en respectant son âme, c'est poursuivre une belle histoire.

Une restauration entre patrimoine et modernité. Quels ont été les plus grands défis à relever ?

Le principal défi a été de concilier respect du patrimoine et exigences contemporaines. Rénover sans dénaturer, moderniser sans effacer le passé.

Avez-vous conservé des éléments historiques ?

Oui, bien sûr. Nous avons fait le choix de préserver les éléments emblématiques du château, autant que possible, pour garder l'authenticité du lieu. Il est essentiel que les visiteurs ressentent son histoire en franchissant ses portes.

Comment le château s'intègre-t-il dans la vie locale ?

Aujourd'hui, le château est pleinement intégré dans le paysage saulçois. Il vient compléter une offre culinaire riche : il y a quatre restaurants à Saulce, pour tous les goûts et toutes les bourses. Nous y apportons notre touche, avec une cuisine traditionnelle revisitée, dans un cadre d'exception.

Une trajectoire personnelle ancrée dans la gastronomie. Est-ce votre première expérience dans ce secteur ?

Pas du tout ! Ma première expérience en tant que chef remonte à 1989, à Lamastre. J'ai ensuite travaillé à Tournon, avant de devenir traiteur, charcutier et salaisonnier. Ce projet, c'est une nouvelle étape, mais dans la continuité. J'y mets beaucoup de moi-même : 80 % des parts de la SAS sont les miennes, mais ce n'est pas qu'une affaire de chiffres. C'est le plaisir qui me guide : partager, faire découvrir les produits locaux, créer des moments de convivialité.

Comment conciliez-vous cette exigence avec votre vie personnelle ?

Ce n'est pas toujours simple, mais c'est une passion qui m'anime. Malgré les difficultés, les conflits, les remises en question, je continue chaque jour avec le même enthousiasme.

FREYCINET

Litiges et leçons d'une reprise délicate. Vous avez rencontré des obstacles lors de la reprise du château. Pouvez-vous nous en parler ?

Oui, nous avons dû faire face à un litige d'urbanisme. Cela a impliqué plusieurs acteurs : la mairie, Montélimar-Agglomération, les riverains... Ce fut une période difficile, mais elle m'a permis de mieux cerner les enjeux et les attentes locales. Cette expérience m'a obligé à revoir certains aspects du projet initial. Elle a renforcé ma détermination et m'a appris à être plus patient, plus à l'écoute.

Le restaurant Rose : une identité culinaire forte. Parlez-nous de Rose, le restaurant du château.

Rose, c'est une cuisine gastronomique, ancrée dans le territoire. C'est aussi une cuisine de surprise, ce que j'appelle une cuisine « Kinder ». Par exemple, nos escargots herbacés sont devenus un plat signature. La carte change chaque mois, avec un menu en cinq actes, et une sélection de vins majoritairement régionale (entre Vienne et Châteauneuf-du-Pape).

Comment est constituée l'équipe ?

Nous avons une jeune équipe, notamment un chef formé dans des restaurants étoilés qui nous a rejoints en juin. Nous travaillons ensemble avec passion, dans une dynamique de transmission. Je me vois comme celui qui prépare la piste de décollage pour les talents de demain.

Et côté produits ?

Nous privilégions le local et le saisonnier. Nos plats mettent souvent en valeur le jambon de Mangaliza, un cochon frisé au goût exceptionnel. Nous avons aussi notre propre potager, un hectare de kiwis, des plantes aromatiques, des cerises... Tout cela nourrit notre cuisine.

Des projets culturels en lien avec le restaurant ?

Oui, nous allons accueillir de jeunes artistes pour des expositions et vernissages au restaurant Rose. L'idée est de créer des moments mêlant art et gastronomie, avec des petits concerts et événements privés.

Le restaurant est ouvert du jeudi soir au lundi midi. Réservations au 06 77 51 54 65. Les places sont limitées !

Des projets pour l'avenir ? Que peut-on attendre du Château de Freycinet dans les années à venir ?

Pourquoi pas une étoile ? (sourire) Nous avons l'ambition, mais aussi la lucidité. Je souhaite surtout continuer à bâtir un lieu vivant, accueillant, qui valorise les produits, les talents et les liens humains. Et je ne m'interdis rien pour 2026 : guinguette, repas à thèmes... mais toujours avec les bonnes personnes autour. Rien ne se fera sans eux.

La commune et la SAS FREYCINET ont récemment trouvé un accord transactionnel, mettant fin à toutes les procédures en cours.

POLICE MUNICIPALE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LA COMMUNE S'ÉQUIPE D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité routière, la commune s'est récemment dotée d'un radar pédagogique mobile. Cet outil a pour but de sensibiliser les conducteurs à leur vitesse et d'encourager un comportement plus responsable sur nos routes.

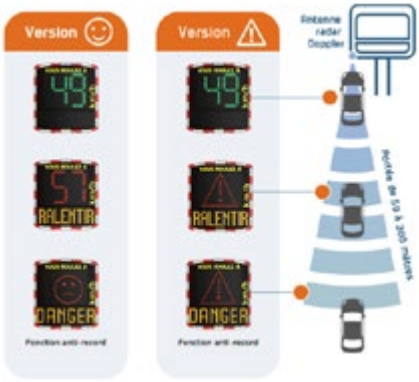

Un dispositif mobile et dissuasif

Le radar pédagogique n'est pas fixé à un emplacement unique. Il sera déplacé aléatoirement sur une dizaine de points stratégiques du territoire communal, identifiés comme sensibles. Le radar affiche en temps réel la vitesse des véhicules qui passent, avec un message de type "smiley content" en cas de respect des limitations, ou un rappel visuel lorsque la vitesse est excessive. Il n'entraîne pas de sanction directe, mais son rôle est avant tout préventif et pédagogique.

Notre policier municipal relève régulièrement les données enregistrées par le radar : vitesses moyennes, pics de vitesse, tranches horaires les plus à risque. Ces informations sont ensuite transmises à la gendarmerie, qui peut décider de renforcer les contrôles dans les zones concernées.

Et les premiers résultats sont parlants : un véhicule a récemment été flashé à 160 km/h dans une zone limitée à 50 km/h. Ce genre d'excès montre à quel point il est urgent d'agir pour garantir la sécurité de tous, piétons comme automobilistes.

Ce radar est un outil au service de la prévention, mais il peut aussi servir de base pour des actions de répression ciblées, lorsque cela s'avère nécessaire. Il marque une étape importante dans la volonté de la municipalité de lutter contre les comportements dangereux et de préserver la tranquillité des habitants.

Nous comptons sur chacun pour faire preuve de civisme et respecter les limitations de vitesse : la sécurité est l'affaire de tous !

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES : SAULCE-SUR-RHÔNE ADOPTE LA TECHNOLOGIE "VIZZIA"

Dans une démarche active de protection de son cadre de vie et de lutte contre les incivilités, la commune de Saulce-sur-Rhône vient de s'équiper d'un système de détection intelligent de type Vizzia, spécialisée dans la détection des dépôts sauvages.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté municipale forte : préserver la propreté des espaces publics et responsabiliser chacun face aux gestes d'abandon illégal de déchets, qui nuisent à la qualité de vie de tous.

Une technologie au service de l'environnement

Présentée dans plusieurs reportages à la télé et dans les journaux, la technologie Vizzia a fait ses preuves.

Le système repose sur des capteurs intelligents capables de détecter automatiquement l'apparition de déchets dans des zones ciblées.

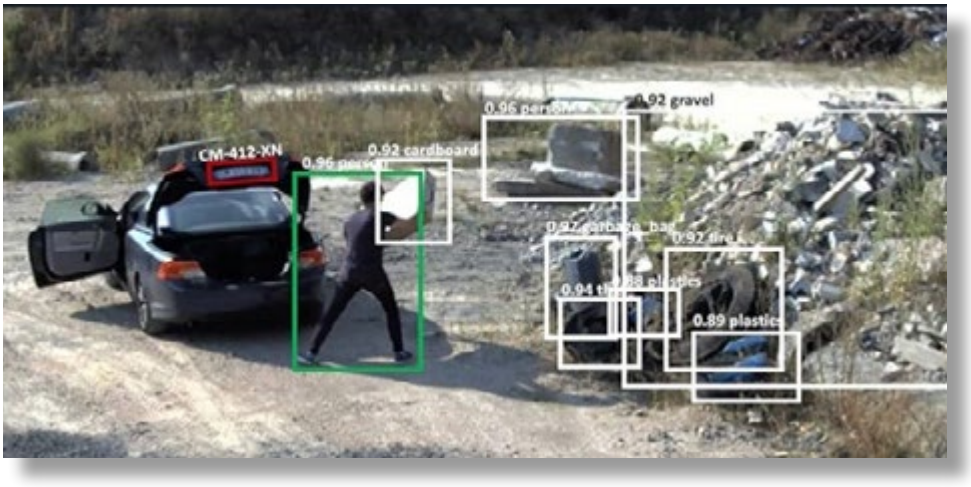

La commune souhaite à son tour utiliser ce système pour repérer les comportements inciviques et agir rapidement, en lien avec la police municipale et les services techniques.

Un travail de terrain au quotidien

Ce nouvel outil vient en appui au travail déjà effectué par les équipes municipales, qui interviennent chaque jour pour maintenir la commune propre et agréable. Si la technologie permet de détecter et documenter les infractions, la vigilance et la réactivité humaine restent essentielles.

Prévention, dissuasion et action. Au-delà de la surveillance, l'objectif de ce système est aussi d'envoyer un message clair :

Les dépôts sauvages ne seront plus tolérés.

En combinant innovation technologique et présence sur le terrain, la commune affirme son engagement pour un espace public respecté par tous.

POURQUOI LA COMMUNE NE PRÉVOIT PAS L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE

Face aux enjeux de sécurité, certaines communes alentour ont fait le choix d'installer des caméras de vidéosurveillance sur la voie publique. À Saulce-sur-Rhône, la municipalité a étudié cette possibilité avec sérieux, mais a finalement décidé de ne pas retenir cette option, pour plusieurs raisons objectives que nous souhaitons partager avec vous.

Un coût à la charge de la collectivité, pour un usage exclusivement réservé à la gendarmerie

Il est important de rappeler que les images enregistrées par les caméras de vidéosurveillance, lorsqu'elles sont installées sur l'espace public, sont exclusivement consultées et exploitées par les forces de l'ordre, en l'occurrence la gendarmerie nationale sur demande du Procureur de la République. Autrement dit, la commune n'a pas accès aux images et ne peut en faire usage directement. Pourtant, c'est bien la collectivité qui assume l'ensemble des coûts d'installation, de maintenance et de gestion du système. Ces dépenses, souvent conséquentes, viennent grever le budget communal sans garantie d'efficacité directe ni autonomie pour la commune en matière de prévention ou d'intervention.

Une gestion lourde et chronophage

Au-delà du coût financier, la gestion des caméras implique un travail administratif rigoureux : demandes d'autorisation préfectorale, encadrement juridique strict, mise à jour des systèmes, sécurisation des données, contrôles réguliers, archivage des vidéos dans le respect du RGPD... Autant de tâches qui mobilisent du temps et du personnel, dans une mairie où les ressources humaines sont limitées.

Une efficacité relative dans les petites communes

De nombreuses études et retours d'expérience montrent que la vidéosurveillance a une efficacité limitée, voire marginale, dans les zones rurales et les petites communes. La présence humaine, le lien social, la vigilance citoyenne et les actions de prévention sont bien souvent plus efficaces et plus adaptées à notre contexte local.

La sécurité reste une priorité pour Saulce-sur-Rhône

Refuser la vidéosurveillance ne signifie pas baisser la garde. La municipalité reste attentive à la tranquillité publique et continue à travailler en lien étroit avec la gendarmerie, à soutenir les initiatives citoyennes, et à privilégier des solutions humaines, de proximité et adaptées à la réalité de notre commune.

VIE COMMUNALE

ENTRETIEN DES VOIRIES ET GESTION DU STATIONNEMENT

La commune de Saulce-sur-Rhône, par l'intermédiaire de ses services techniques, a mis en place un entretien régulier des abords des voiries, des parcs et de toutes les zones végétalisées de la commune. Depuis le début du printemps, cet entretien est structuré, fréquent et ciblé, afin de garantir un cadre de vie propre et agréable pour tous.

L'entretien des espaces communaux est cependant devenu plus complexe depuis l'interdiction de l'usage des désherbants chimiques. La commune doit désormais recourir à des techniques alternatives, plus respectueuses de l'environnement, mais aussi plus longues, plus physiques et parfois moins durables, ce qui nécessite une organisation rigoureuse et des moyens supplémentaires.

La tâche est d'autant plus conséquente que **292 km de voirie et 12,5 hectares de terrains sont à entretenir tout au long de l'année.** Pour faire face à cette charge, la commune s'appuie également sur des prestataires extérieurs, en complément de ses équipes municipales.

Malgré ces efforts, certaines difficultés persistent. Il a été constaté dans différents secteurs la présence de véhicules stationnés aux abords immédiats des zones à entretenir. Cela gêne non seulement l'accès aux outils et machines, mais augmente aussi les risques d'incident lors de l'utilisation de débroussailleuses ou autres engins (projections de cailloux, débris...).

Afin d'assurer la sécurité de tous, des arrêtés municipaux interdisant temporairement le stationnement sont mis en place en amont des interventions. Ces arrêtés sont distribués dans les boîtes aux lettres des riverains concernés quelques jours avant les travaux.

Les agents ont d'ores et déjà constaté une amélioration grâce à la coopération des habitants, avec une réduction du nombre de véhicules gênants. Néanmoins, la commune rappelle que si des véhicules sont laissés malgré les arrêtés et la communication en amont, elle ne pourra être tenue responsable des éventuels dommages.

Pour éviter ces désagréments, la municipalité appelle à la vigilance et à la solidarité de tous, afin de permettre un entretien efficace, sécurisé et respectueux de l'environnement dans tous les quartiers de la commune.

SAULCE-SUR-RHONE S'ENGAGE DANS LE COMPOSTAGE PARTAGÉ AVEC MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Depuis plusieurs années, Montélimar-Agglomération, en partenariat avec le SYPP, propose aux particuliers des composteurs individuels à tarif préférentiel. Aujourd'hui, face aux enjeux environnementaux et à l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, l'Agglo déploie des composteurs partagés dans les communes du territoire, dont Saulce-sur-Rhône. Un projet collectif pour valoriser nos déchets organiques

La loi impose aux collectivités de généraliser le tri à la source des biodéchets. Ces biodéchets (épluchures, marc de café, restes végétaux...) représentent environ 30 % du contenu de nos poubelles d'ordures ménagères. L'objectif est donc clair : réduire nos déchets et produire du compost localement. Ce nouveau dispositif va permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer à une démarche écologique et citoyenne en déposant leurs déchets organiques dans des bacs partagés.

Un fonctionnement simple et encadré. Chaque site de compostage est équipé de trois bacs ayant chacun un rôle précis : 1.Bac d'apport : pour les déchets organiques; 2.Bac de maturation : où le compost est en cours de transformation; 3.Bac de stockage de broyat : utilisé pour équilibrer le compost

Ces bacs sont installés progressivement sur le territoire de l'Agglo.

Des personnes référents ont été formées pour assurer le suivi des sites et conseiller les usagers. Ils seront vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions, vous expliquer le fonctionnement du site et veiller au bon usage des bacs.

Cette démarche est aussi l'occasion de créer du lien social, autour d'un objectif commun : mieux trier, moins jeter, et enrichir nos sols naturellement. Les composteurs peuvent être utilisés par tout habitant désireux de s'investir dans la transition écologique locale.

Un engagement pour l'avenir. La commune est fière de participer activement à ce projet, aux côtés d'autres communes de Montélimar-Agglomération. Ce réseau de composteurs partagés va s'étoffer progressivement, avec l'ambition de rendre le compostage accessible à tous.

COMPOSTEZ À DOMICILE

Vous souhaitez trier vos déchets alimentaires et faire l'acquisition d'un composteur individuel au tarif préférentiel de 30€ (le reste est pris en charge par l'Agglo), d'une capacité de 269 litres et fabriqué localement avec du bois français, vous pouvez contacter à l'Agglo au 04 75 00 64 41 ou par mail : dechets@montelimar-agglo.fr ou en remplissant le formulaire en ligne sur le site de l'Agglo à la rubrique : déchets/le compost. »

VIE COMMUNALE

LE PLAN D'ADRESSAGE NUMÉRIQUE

MODE D'EMPLOI

L'adressage est une obligation qui s'applique à l'ensemble du territoire français, en vertu du Décret d'application du 11 aout 2022 de la loi 3 DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) « relatif à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons » La municipalité consciente que ces changements peuvent être source d'inquiétudes notamment pour nos anciens, a veillé autant que possible à limiter les conséquences de l'application obligatoire de ce décret.

Pourquoi une telle obligation ?

- Pour la rapidité d'intervention des secours et de la présence verte
- Pour l'efficacité de l'acheminement des courriers et colis
- Pour l'optimisation des services, réseaux (fibre) et usage du GPS
- Pour la fluidité des déplacements Les étapes de la mise en œuvre

Dans une volonté d'améliorer la vie quotidienne des habitants et de répondre aux exigences de la loi, la commune lance officiellement son plan d'adressage numérique.

Ce projet ambitieux consiste à attribuer une adresse précise et normalisée à chaque habitation, commerce ou bâtiment public de notre territoire. Cette démarche s'inscrit dans une logique de modernisation des services publics, d'amélioration de la sécurité et de facilitation de l'accès aux services numériques.

Concrètement, qu'est-ce qui change ? Le plan d'adressage prévoit :

- La nomination ou renommage de certaines voies
- La numérotation logique et progressive des habitations
- L'installation de plaques de rue et de numéros normalisés
- La mise à jour des bases de données nationales (La Poste, INSEE, GPS, etc.)

Et ensuite ?

Chaque foyer concerné recevra un courrier officiel indiquant sa nouvelle adresse normalisée, accompagnée d'une fiche explicative. Un accompagnement sera proposé pour la mise à jour de vos documents administratifs si nécessaire.

Un pas vers l'avenir. Ce plan d'adressage numérique est bien plus qu'une opération technique : c'est un gage de modernité, de sécurité et de cohésion territoriale.

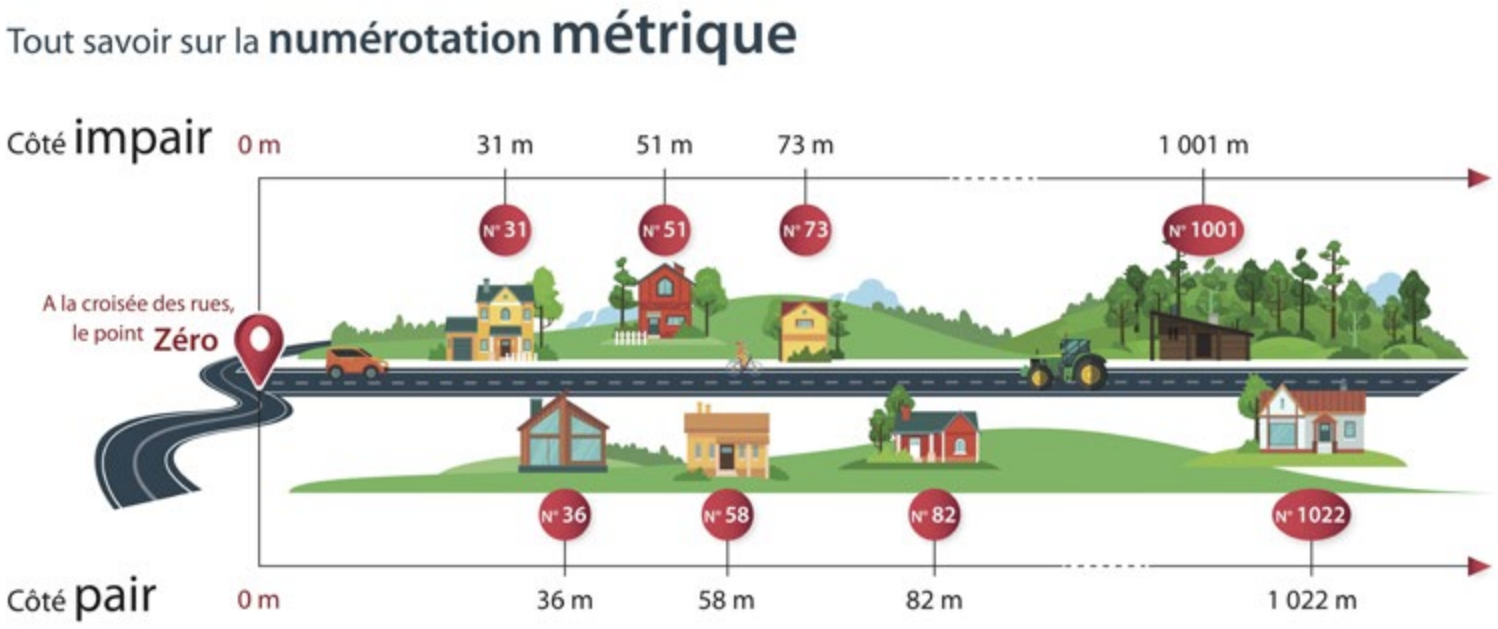

CULTURE

COMPAGNIE MUNGO
"12, RUE DE LA JOIE"

Le 25 avril 2025, Isabelle Bach, alias "Gigi Berthion" , concierge d'un immeuble vous avait présenté un solo clownesque avec des marionnettes à gaine en chroniquant de la vie de son immeuble au 12, rue de la joie. Ce spectacle interroge avec humour notre aptitude à vivre ensemble. Les petites choses de la vie prennent un joyeux relief sous les mains expertes de Gigi, une illusionniste à la fraîcheur contagieuse !

THÉÂTRE DE LA SERVANTE
"CHIENNE DE VIE"

Deux employés modèles, Simone et Francis, collègues depuis des années, astreints à des tâches simples et répétitives, entrent en conflit. Tout dégénère au point de devenir un affrontement terrible, féroce, sans concession, inexorable : deux clébards.

Mourir pour des idées peut être un geste héroïque mais quand celui-ci est dicté par la plus grande bêtise, cela devient dérisoire, grotesque, absurde, hilarant et bestial.

Mordre pour mieux éveiller les consciences, voici le leitmotiv de cette création du théâtre de la servante.

VIE ASSOCIATIVE

1, 2 PAS DANSE

GALA DE FIN D'ANNÉE

VIE ASSOCIATIVE

NAISSANCE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

Une nouvelle dynamique souffle sur le tissu économique local avec la création de l'Association des Commerçants de Saulce-sur-Rhône ! Portée par l'envie de fédérer les professionnels du centre-bourg et de ses alentours, cette initiative vise à valoriser le commerce de proximité et à favoriser des actions communes tout au long de l'année.

L'association a vu le jour avec une belle énergie, réunissant déjà 20 commerçants adhérents dès sa création.

Composition du bureau :

- **Présidente : Nathalie Courbier**
- **Vice-président : Stéphane Denolf**
- **Secrétaire : Marie-Laure Riou**
- **Trésorière : Camille Maugez**

Cette nouvelle association promet d'insuffler un esprit collectif autour de projets communs : animations, communication partagée, actions promotionnelles et participation à la vie locale.

Pour accompagner cette naissance et témoigner de son soutien, la commune a offert aux commerçants des sacs en toile de jute floqués du message "Fiers de nos commerces", accompagné du logo de Saulce-sur-Rhône. Un clin d'œil à la fois chaleureux et pratique, destiné à renforcer l'identité locale et la visibilité des professionnels.

Encore une belle initiative, au service de la vitalité commerçante de notre commune.

COMMÉMORATION

UN NOUVEAU BUREAU POUR L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Après de nombreuses années d'engagement, Jean-Claude Vereinc a passé le flambeau de la présidence de l'Association des Anciens Combattants. C'est Aurélie Chareyre qui lui succède, avec conviction et énergie.

Bien qu'elle ne soit pas ancienne combattante, ni issue du monde militaire, Aurélie Chareyre témoigne un profond respect pour la mémoire des soldats et le devoir de transmission. Aujourd'hui, l'engagement pour la mémoire n'est plus réservé à ceux qui ont combattu, mais à tous ceux qui souhaitent faire vivre les valeurs de courage, de paix et de reconnaissance. Son élection reflète cette volonté d'ouverture et de continuité.

Le nouveau bureau se compose de :

- Aurélie Chareyre, Présidente
- Fred Noël, Vice-Président
- Nesrine Charmet, Secrétaire
- Jean-Sébastien Silve, Trésorier
- Jean-Marie Pot, Vice-trésorier

L'association organise les manifestations patriotiques à Saulce, Mirmande, Les Tourrettes et La Coucourde, et peut compter sur un atout rare : trois porte-drapeaux actifs, un fait exceptionnel pour une association locale. Il s'agit de Jean Blanquer, Florian Peïro et Antonin Chareyre, ce dernier représentant avec fierté la jeune génération.

Deux concours de belote rythment l'année, et une nouveauté est prévue : un repas citoyen le 13 juillet 2025 au parc de l'Olivette, ouvert à tous.

ETAT CIVIL

BONJOUR LES BÉBÉS

MONDON BENCAK Abdel, Patrick, Romain
né le 22/02/2025

D'EAU ESPINASSE Océan, Bruno, Denis
né le 25/02/2025

BORGNE Ezio, Benoit, François
né le 22/05/2025

BIZ Andréa, Maryse
née le 02/06/2025

DIJOUX Marine
née le 03/06/2025

REBOUL Gabin
né le 12/06/2025

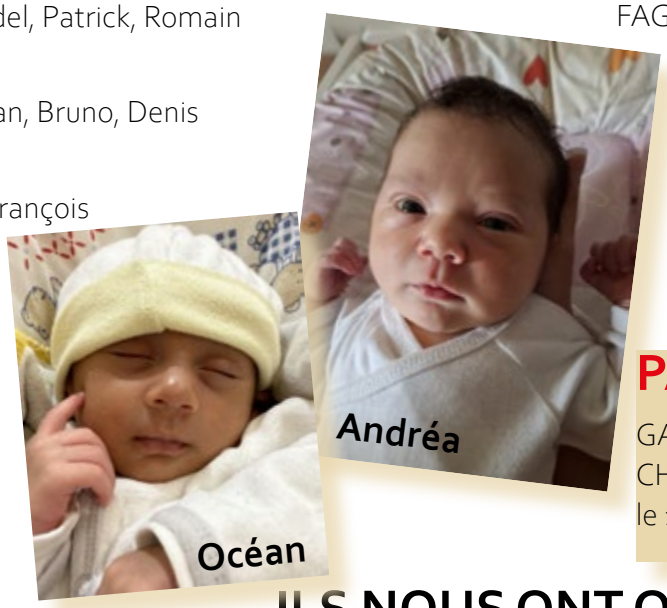

ILS S'AIMENT

BENISTANT Martine, Marie et
FAGES Pierre, Urbain le 17/05/2025

PACS

GARRIC Juliana, Angèle, Betty et
CHOULET Gillian, Jean, Paul
le 15/05/2025

ILS NOUS ONT QUITTÉS

MARCON Yvette, Marie veuve CHAZEL Yves le 16/03/2025 (née le 28/04/1935)

PLANTIER André, Henri le 03/04/2025 (né le11/10/1948)

SOLER Emilia veuve GONZALES le 18/05/2025 (née le 14/01/1938)

HOMMAGE À GÉRARD CHAUVET

La commune a appris avec une grande tristesse le décès de Monsieur Gérard Chauvet, survenu le 5 mars dernier, dans sa 80ème année, après trois années de lutte contre la maladie.

Né le 2 septembre 1945 à Valence, Gérard Chauvet était le fils unique de Georges Chauvet, notaire à Saulce, et d'une mère enseignante. Issu d'une famille ancrée dans la région de Mirmande, il a poursuivi un brillant parcours à la faculté de droit de Grenoble et à l'Institut d'études politiques. C'est à cette époque qu'il rencontre Renée, qu'il épousera.

Il choisit la voie notariale, aux côtés de son père à Saulce, puis à Bourg-lès-Valence, au sein de la SCP Besson, Chauvet, Vincent. Reconnu pour ses compétences, il a été appelé à exercer des responsabilités au sein de la profession, présidant diverses instances dont le conseil régional des notaires auprès de la Cour d'appel de Grenoble.

Mais Gérard Chauvet aura marqué bien au-delà de sa profession. Passionné par la transmission du savoir, il s'est investi dès 1972 dans l'enseignement, en tant que professeur puis doyen de la faculté libre de droit de Valence, où il a laissé une empreinte durable. En 2021, la Ville de Valence lui a rendu hommage en lui remettant la médaille de la Ville, saluant ainsi son engagement. Il était également chevalier de l'Ordre national du Mérite et des Palmes académiques, distinctions venant couronner une vie tournée vers le bien commun.

À son épouse Renée, à ses proches, à ses collègues et à tous ceux qui ont partagé son parcours, la municipalité adresse ses plus sincères condoléances. Gérard Chauvet laisse le souvenir d'un homme profondément investi, respecté et estimé.

AGENDA

JUILLET

12 juillet 2025 — **Music'O village avec "ZOOT DANIEL'S"**
Crooner Jazz
Parc de l'Olivette

13 juillet 2025 — **Repas citoyen et bal des pompiers avec feu d'artifice**
Parc de l'Olivette

14 juillet 2025 — **Fête nationale**
Monument aux Morts

25 juillet 2025 — **Cinéma en plein air**
Parc de l'Olivette

1er septembre 2025 — **Rentrée scolaire**

27 septembre 2025 — **Concours de belotte**
Espace Culturel

LA TRANSHUMANCE A TRAVERSÉ SAULCE

Le 20 mars dernier, vous avez eu le plaisir d'assister au passage toujours spectaculaire de la transhumance ovine à travers la commune. Près de 800 moutons et brebis ont traversé le village, guidés par leurs bergers, en route vers leurs pâturages de printemps. Ce moment typique de la vie rurale a une fois de plus ravi petits et grands, offrant une scène à la fois bucolique et vivante au cœur du territoire saulçois.
Un beau rappel de l'ancrage agricole de notre commune et de la richesse de ces traditions pastorales.